



Monsieur Burel  
Directeur de l'Établissement Infra Circulation  
Hauts de France



Calais le 09/06/2017

Objet : demande de concertation immédiate

Monsieur le directeur,

En vertu de l'article 4.2 du chapitre 4 du RH 826 modifiant l'avenant du 13 décembre 2007, nous vous déposons une demande de concertation immédiate sur les sujets suivants :

- Arrêt des projets de suppressions d'emploi et abandon des projets de réorganisation des équipes Etaples et Boulogne suite à la fermeture de la ligne Etaples/St Pol.
- Respect des C.O par la promotion ou mutation sur les postes vacants.
- Création d'un poste « menus-travaux » au C.O sur l'UO du Littoral.
- La création de postes de fin de carrière notamment pour la réécriture des nombreuses consignes locales dans toutes les U.O
- Passage à un roulement Jour/Nuit du COTX au PCD de Fréthun.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la délégation CGT  
Emmanuel Duflos